

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE

de

**VETRIGNE**



Vétrigne, le 06 Octobre 2020

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet | Transport scolaire

Madame, Monsieur,

Votre (vos) enfant(s) utilise(nt) le transport scolaire entre les communes de Roppe et Vétrigne. Je tiens à vous rappeler quelques règles quant aux modalités d'inscription et de modification de l'utilisation du transport scolaire.

Les inscriptions se font en mairie de Vétrigne pour **une année scolaire**. Les modifications qui pourraient intervenir en cours d'année devront faire l'objet d'un mail adressé en Mairie ([mairie.vetrigne@orange.fr](mailto:mairie.vetrigne@orange.fr)) ainsi qu'à l'école. ([maternelle.vetrigne@ac-besancon.fr](mailto:maternelle.vetrigne@ac-besancon.fr)).

Tout changement ponctuel (**exceptionnel et justifié**) doit faire l'objet d'une demande écrite par mail en mairie avec copie à l'école avant le **jeudi midi de la semaine précédente** ([mairie.vetrigne@orange.fr](mailto:mairie.vetrigne@orange.fr) - [maternelle.vetrigne@ac-besancon.fr](mailto:maternelle.vetrigne@ac-besancon.fr)). **Toute demande arrivant au-delà ne pourra pas être prise en compte**, ceci afin de sécuriser le transport des enfants. Le personnel ATSEM, ainsi que le chauffeur du bus scolaire ne sont pas habilités à recevoir ces informations.

Vous trouverez ci-joint le règlement du transport scolaire qu'il conviendra de signer ainsi que votre (vos) enfant(s). Je tiens à insister sur le respect des consignes de sécurité et des horaires de passage du bus.

Je vous demande à tous de respecter ces consignes et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Alain SALOMON

